

## Déclaration d'accessibilité

**Mairie vizille** s'engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses progiciels accessibles (et ses applications mobiles et mobilier urbain numérique) conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à <https://www.mediatheque-vizille.fr/>.

### État de conformité

**Mediatheque vizille** <https://www.mediatheque-vizille.fr/> est **totallement** conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4 en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

### Résultats des tests

<https://ara.numerique.gouv.fr/rapports/3ZknTnMDQXvzxM4nnJhqU>

L'audit de conformité réalisé par **Mairie vizille** révèle que **100%** des critères du RGAA version 4 sont respectés.

### Établissement de cette déclaration d'accessibilité

#### Technologies utilisées pour la réalisation de l'audit

- HTML
- CSS
- Javascript

#### Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA, avec les versions suivantes :

- Sur ordinateur Windows avec Firefox et NVDA
- Sur ordinateur Windows avec Google Chrome et NVDA
- Sur ordinateur Windows avec Microsoft Edge et NVDA
- Sur mobile Android avec Google Chrome et Talkback

#### Outils pour évaluer l'accessibilité

- Colour Contrast Analyser
- NVDA

#### Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Accueil <https://www.mediatheque-vizille.fr/>
- Plan du site <https://www.mediatheque-vizille.fr/sitemap>
- Authentification <https://www.mediatheque-vizille.fr/opac/user/login>

### Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de Mediatheque vizille pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message <https://www.ville-vizille.fr/13734-contact.htm>
- Contacter **Mairie vizille** : [administrateur@ville-vizille.fr](mailto:administrateur@ville-vizille.fr)

### **Voies de recours**

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au Défenseur des droits
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région

Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07